



## Etudiant CPGE Rentrée 2021/2022

### Inscrivez / réinscrivez-vous à l'uB en septembre

#### ► L'inscription à l'uB : une obligation

Conformément à la loi de 22 juillet 2013, vous devez prendre en parallèle de votre inscription CPGE une inscription à l'université de Bourgogne. Cette obligation est notée sur Parcoursup pour chaque filière CPGE.

#### ► Comment vous inscrire ou vous réinscrire ?

Les modalités seront précisément indiquées sur la page dédiée aux CPGE sur notre site web [ub-link.u-bourgogne.fr](http://ub-link.u-bourgogne.fr) (Etudes puis M'inscrire – Me réinscrire) à compter **du 1<sup>er</sup> septembre 2021**.

Les **inscriptions et réinscriptions sont prévues en ligne** selon le calendrier ci-après (sous réserves de modifications ultérieures qui seront communiquées sur le site web) :

Calendrier rentrée 2021	Première inscription en L1	Réinscription à l'uB après une inscription en 1 <sup>ère</sup> année
<b>Du Me 1/09 au Di 12/09</b>	<b>Etape 1 : Opération préalable à l'inscription (OPI) – CPGE</b> Enregistrement rapide de votre n° de dossier Parcoursup pour permettre l'inscription en ligne  <b>NB</b> : Gestion spécifique en lien avec lycée agricole de Quétigny (hors Parcoursup)	
<b>Du Lu 20/09 au Lu 01/11</b>	<b>Etape 2 : Inscription en ligne</b> (suite à l'étape 1 selon les délais indiqués)	<b>Etape 1 : Réinscription en ligne</b> (selon les résultats envoyés par les lycées)
<b>Dans les 8 jours suivant l'inscription / la réinscription en ligne</b>	<b>Etape 3 : Activation de l'ENT</b> Dépôt des pièces en ligne	<b>Etape 2 : Le cas échéant, dépôt des pièces</b>

**Pour les retardataires, une nouvelle période est prévue comme suit :**

Calendrier rentrée 2021	Première inscription en L1	Réinscription à l'uB après une inscription en 1 <sup>ère</sup> année
<b>Du Lu 13/09 au Di 10/10</b>	<b>Etape 1 : Opération préalable à l'inscription (OPI) – CPGE</b> Enregistrement rapide de votre n° de dossier Parcoursup pour permettre l'inscription en ligne	Idem période en continu ci-dessus <b>du Lu 20/09 au Lu 01/11</b>
<b>Du Sa 16/10 au Lu 01/11</b>	<b>Etape 2 : Inscription en ligne</b> (suite à l'étape 1 selon les délais indiqués)	<b>Etape 1 : Réinscription en ligne</b> (selon les résultats envoyés par les lycées)



**Dans tous les cas, aucune inscription / réinscription ne pourra être prise en compte après : le 15 décembre 2021.**

**ATTENTION** : Les élèves, inscrits en CPGE, qui ne se seraient pas inscrits à l'Université de Bourgogne conformément aux modalités indiquées perdront le bénéfice de toutes les dispositions de la convention cadre, de la convention d'application et de ses annexes, y compris la validation d'études supérieures (minimum 2 inscriptions) et les dispositifs d'accès direct aux formations de l'uB.

*Notez bien*

■ **Page inscription CPGE** : <https://ub-link.u-bourgogne.fr/ma-formation/minscrire/procedures-inscription/procedure-dinscription-ou-reinscription-pour-les-eleves-de-cpge.html>

■ **Secrétariat du service Réglementation et Gestion de l'Offre de Formation**  
Mail : [regl-gestion.odf@u-bourgogne.fr](mailto:regl-gestion.odf@u-bourgogne.fr)

■ **Récupération des identifiants ENT** –  
Depuis l'ENT <http://ent.u-bourgogne.fr> cliquez sur "Mon compte" puis "Étudiant" et suivez la procédure "Perte de mot de passe"  
mail : [guichet-unique@u-bourgogne.fr](mailto:guichet-unique@u-bourgogne.fr)



Mise à jour du 28/05/2021